

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010 statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2009

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2009 comme suit :

	2009
BENEFICE DE L'EXERCICE	45 101 781,159
REPORT A NOUVEAU	768,110
RESULTAT A REPARTIR	45 102 549,269
RESERVE A REGIME SPECIAL	708 795,159
DIVIDENDES	11 900 000,000
FONDS SOCIAL	2 000 000,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	30 193 000,000
REPORT A NOUVEAU 2009	754,110

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 200 millions de dinars. Elle délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet de M. Moncef Boussanouga-Zamouri arrive à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet AMC Ernst & Young, représenté par Monsieur Nouredine Hajji pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à 200 milles dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à un montant global de 30 mille dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Monsieur le Président, Monsieur le Vice Président Directeur Général et Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Néji M'hiri de son poste d'administrateur.

Elle nomme Monsieur Mourad M'hiri en tant que nouvel administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée